Publié le



## ID: 033-253306310-20240422-2024\_02\_26-DE **EXTRAIT DU PROCES V DES DELIBERATIONS** DU COMITÉ SYNDICAL

## L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés: Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cvril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU),

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

## Délibération N° 2024-02-26 Dépôt d'un dossier auprès du FIM de l'année 2024 pour le phare de Cordouan

Membres en exercice: 17 Membres présents: 04 Suffrages exprimés: 04

Pour: 04 Contre: Abstention:

Vu le CGCT;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan;

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan;

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 et le PV du CS du 28/03/2024 ;

Le remplacement des groupes électrogènes du phare de Cordouan s'impose. Le montant total des investissements à prévoir est estimé à 40 000 € TTC pour le SMIDDEST. Pour financer le projet, le SMIDDEST déposera un dossier de candidature auprès du Fonds d'intervention maritime lancé par le Secrétariat d'État chargé de la Mer début 2024, conjointement à la Subdivision des phares et balises du Verdon-sur-Mer.

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De répondre à l'appel à projet du Fonds d'Intervention Maritime 2024 et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant ;

Article 2. En cas de réponse favorable, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les fonds auprès du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer et à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

Le secrétaire de séance,

La Présidente SMIDDEST
Françoise de ROFFIGN Simon 33390 BLAYE

Siras 32 Contaction Simination of Pestuaire 42.28.76 Contact@smiddest.fr

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet alle, et informe qu' peut faire objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.